Le Palmarès 2022 de l'information

Le Palmarès Prescrire de l'information porte sur la documentation et les informations fournies par les firmes pharmaceutiques, en réponse aux demandes faites par la Rédaction dans le cadre des analyses et des textes publiés dans la rubrique "Rayon des Nouveautés". Il met en avant la transparence ou l'opacité des firmes en matière d'information et de documentation vis-à-vis de *Prescrire*.

Quelles demandes de documentation et d'information de *Prescrire* aux firmes ? Les informations détenues par les firmes, depuis le développement de leur médicament jusqu'au suivi après commercialisation (voire après un éventuel arrêt de commercialisation), sont importantes pour les soins et la sécurité des patients.

Les demandes de *Prescrire* aux firmes concernent principalement : les données d'efficacité et de sécurité ; les éléments de conditionnements ; les conditions d'accès, notamment à un éventuel remboursement par la Sécurité sociale, la date de commercialisation envisagée en France ou les raisons d'un arrêt de commercialisation. Les données reçues après interrogation des firmes sont croisées avec les données obtenues par ailleurs grâce à la recherche documentaire méthodique réalisée par *Prescrire*, provenant entre autres des autorités de santé et de la littérature scientifique.

Six firmes à l'honneur pour leur transparence. En 2022, *Prescrire* a interrogé 92 firmes. Parmi elles, 6 ont fait le choix de la transparence et l'ont démontré en fournissant une documentation approfondie et pertinente en réponse aux demandes de *Prescrire*. Elles sont "À l'honneur". Parmi elles, 3 firmes ont informé très tôt *Prescrire*, parfois sans demande de *Prescrire*, fournissant des informations et des documents particulièrement utiles, explicatifs et détaillés. Elles sont distinguées en tant que "Premières nommées" : Arrow Génériques, EG Labo et Rhythm Pharmaceuticals.

L'ensemble des firmes "À l'honneur" en 2022 ont fourni des documents ou informations non disponibles publiquement tels que :
– rapport d'étude clinique (CSR pour clinical study report, en anglais) fournissant des détails concernant les protocoles et les résultats des essais cliniques ;
– documents de pharmacovigilance post-autorisation de mise sur le marché (AMM), non publics, transmis par les firmes aux agences de santé ou les rapports d'analyse de ces documents par les agences. Ces données détaillées de pharmacovigilance permettent une meilleure connaissance des risques du médicament au-delà du cadre des essais cliniques ;
– dossier remis à la Haute autorité de santé (HAS) française en vue de l'inscription de la ou des spécialité(s) concernée(s) sur la liste des médicaments remboursables par la Sécurité sociale ou agréés aux collectivités. Il contient des données cliniques et administratives utiles ;
– informations concernant l'échéance de la mise sur le marché de génériques et les arrêts de commercialisation d'un médicament.

Toutes ces firmes ont œuvré dans l'intérêt des patients en participant à l'information des soignants via les analyses de *Prescrire*.

Mais choix de l'opacité pour une grande majorité de firmes. D'autres firmes, bien plus nombreuses, ont répondu trop peu, trop irrégulièrement ou trop tard aux demandes de *Prescrire*. L'attribution d'une "Lanterne rouge" de l'information résulte d'un cumul de telles carences (13 firmes sur les 92 interrogées).

Des firmes n'ont pas répondu aux demandes de *Prescrire*, notamment plusieurs commercialisant des vaccins, domaine de la thérapeutique dans lequel une meilleure transparence contribuerait peut-être à diminuer la défiance de certains envers les vaccins.

D'autres firmes ont répondu tardivement ou ont omis les données les plus pertinentes ou sensibles.

D'autres firmes encore ont choisi de réagir à nos demandes réitérées seulement après la publication de notre texte. Ces firmes nous ont adressé, à ce moment-là seulement, la documentation sur laquelle elles se sont appuyées pour contester l'analyse de *Prescrire*.

Persévérer à exiger la transparence pour qu'elle devienne un principe. De nombreux documents analysant des données cliniques détaillées sont détenus par les firmes et les agences, mais force est de constater qu'en 2022 encore ils restent difficilement accessibles, voire inaccessibles, aux équipes indépendantes comme *Prescrire* et aux soignants. Les quelques firmes pharmaceutiques qui respectent le principe de transparence démontrent sa faisabilité. Pour les autres firmes, il serait temps que ce principe devienne un objectif prioritaire.

©Prescrire

Firmes au Palmarès de l'information

Sur les 92 firmes interrogées

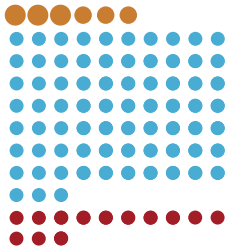

6 firmes À l'honneur

73 firmes ni À l'honneur ni Lanternes rouges

13 firmes Lanternes rouges

Firmes À l'honneur

Premières nommées : Arrow Génériques, EG Labo, Rhythm Pharmaceuticals

Autres firmes à l'honneur : Bioprojet Pharma, Delbert, Pharmanovia

Firmes Lanternes rouges

Amgen, Bayer Healthcare, Gedeon Richter, Incyte Biosciences, Janssen Cilag, Menarini, MSD, Pfizer, Pharma Blue, Sanofi Aventis, Sanofi Pasteur, Shionogi, Zentiva

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement